

OBSERVATOIRE PARTICIPATIF DE L'ENVIRONNEMENT

Compte rendu de la réunion du 6 mars 2007

ORDRE DU JOUR

- Bilan de la politique des déchets 2004-2006.
- Présentation du projet de nouvelle politique des déchets.

Accueil

M. PIRIOU ouvre la séance remercie les participants. Le Département a souhaité partager le bilan de la politique départementale des déchets engagée depuis 2003 et recueillir l'avis de l'OPE sur le nouveau programme 2007-2011 qui sera présenté à l'Assemblée départementale lors de la séance du mois de mai 2007. Cette politique s'inscrit dans un contexte nouveau, la compétence du plan que le conseil général avait pris a été transférée à la région Ile de France. Le Département souhaite à travers cette nouvelle politique être une collectivité « utile » pour agir sur la prévention et limiter les quantités de déchets produites. Ce n'est pas facile pour un Conseil général d'intervenir dans ce domaine. Il ne dispose que d'un pouvoir d'incitation, la compétence en la matière relève des collectivités locales et syndicats de collecte et traitement.

Il donne la parole à Carine NEUBAUER, Cécile CORDINA et Nathalie LEFFRAY, respectivement chef du service du Cadre de vie et agents en charge de la politique des déchets au sein de ce service.

La présentation Power Point du bilan de la politique déchets 2003-2007 et des nouvelles orientations 2007-2011 figure en annexe au présent compte rendu.

A l'issue de cette présentation, M PIRIOU remercie les services sur le travail important qui a été conduit et donne la parole à la salle.

Mme RABOURDIN (Association de Morsang sur Seine) intervient sur la problématique des déchets toxiques. Il existe des points fixes dans certaines communes mais ils ne sont pas connus. Sur la commune de Morsang sur Seine, l'association à laquelle elle appartient organise chaque année dans le cadre d'Essonne verte - Essonne propre une opération de collecte de ces déchets qui représentent de faibles quantités. Elle souhaiterait savoir s'il peut-être mis en place un système pérenne de collecte régulière.

Mme LEFFRAY répond que les points fixes sont en diminution, ils sont insérés dans les déchèteries qui sont plus adaptées en terme d'accueil et de gardiennage. Le relais sur la communication est fait par les syndicats ou les communes qui ont compétence.

M. PIRIOU confirme le rôle majeur des déchèteries. Le conseil général a souhaité mettre l'accent sur ces équipements dans la précédente politique et en 3 ans leur nombre a été multiplié par 2.

Mme LAVAUD remercie le conseil général pour l'organisation de cette réunion. Elle souhaite intervenir sur 3 points.

La prévention : C'est un axe à privilégier auprès des collègues afin que les jeunes soient sensibilisés et plus actifs. L'Education nationale a mis en place un outil, le comité d'environnement social et citoyenneté qui est sous la responsabilité du chef d'établissement et qui peut intervenir dans ce domaine. Cela pourrait intéresser plus particulièrement les professeurs de SVT (Sciences de la Vie et de la Terre).

La notion de stockage : Elle donne l'exemple d'une entreprise, classée en ICPE, qui souhaite s'installer sur la commune de Tigery dans le parc aux bergers et qui produit des déchets inflammables et donc dangereux. L'association a interrogé les services de l'Etat à ce sujet et n'a eu aucune réponse. Elle demande au conseil général d'être vigilant sur ce dossier.

Le compost ménager : C'est une action concrète qui peut concerner tout citoyen. Comment peut-on développer la communication dans ce sens ?

M. PIRIOU signale par rapport aux collègues que l'on peut faire plus. Il rappelle que le Conseil général suite à la décentralisation a eu matière à travailler avec le transfert des personnels techniques. Il retient l'idée d'une rencontre avec la Direction des collèges du Département pour optimiser la politique d'éducation. Il rappelle cependant que les établissements sont autonomes.

Concernant le dossier de l'ICPE, il invite Mme LAVAUD à se rapprocher de la Direction de l'environnement.

M. DOUILLARD signale que c'est à la DRIRE de répondre aux questions que se pose l'association.

M.VERCAMBRE signale que la commune de Vert le Grand accueille le centre de traitement qui concerne 110 communes du département. Il souhaite savoir s'il est prévu une déconcentration du traitement des déchets ultimes.

M. PIRIOU est d'accord sur le fait que la commune récupère beaucoup. La marge de manœuvre du conseil général n'est pas si forte que cela. M BERSON est intervenu il y a trois ans aux assises départementales des déchets sur une nécessaire coopération entre les syndicats. Il indique qu'il a reçu cet après midi un SMS concernant l'unité de traitement de Vert le grand donnant les chiffres de février : 13 770 tonnes de déchets ont été traités par incinération et 2 028 tonnes de déchets sont arrivés sur la zone de tri. Il pense qu'il y a un manque à gagner sur la coopération syndicale. Il est convaincu que si l'effort fait pour le tri était plus important il y aurait moins d'incinération et d'enfouissement. Il y a un besoin d'éducation et d'information de la population.

La déconcentration des déchets ultimes a été abordée au travers du projet de CET à Saint Escobille. Le Département aura un avis à donner lors de l'enquête publique mais il ne décidera pas.

M. LUTHRINGER rebondit sur les chiffres donnés. Dans le cadre de la collecte sélective, il y a 30% d'erreurs de tri (appelés refus de tri) qui sont apportés en décharge. Il insiste sur le fait que les installations ne sont nullement polluantes et qu'elles sont contrôlées. La SEMARDEL organise des visites et réunions pour garantir la transparence des actions.

M. LACROIX indique que l'association à laquelle il appartient (CLCV) mène des actions nationales et locales sur les déchets. Ils ont réalisé une exposition pédagogique de 25 panneaux et s'interroge sur sa diffusion.

M. PIRIOU l'invite à se rapprocher des services de l'agglomération du Val d'Orge et de la direction de l'environnement du conseil général.

M. DOUILLARD est surpris que la réhabilitation des décharges brutes n'ait pas fonctionné. Pour optimiser les transports, il convient de développer les centres de transfert. C'est dommage que le concept de recyclerie ne fonctionne pas ici quand on voit ce qui est jeté dans les encombrants. Qu'est-il envisagé dans ce domaine et dans quel délai ?

Il lui semble que l'éco-conception est une piste pour la réduction des emballages. Il souhaite savoir si des discussions ont été envisagées avec la grande distribution.

Concernant la déconcentration des centres de traitement, il donne l'exemple de la Vendée où il existe un centre de traitement par canton. Ce traitement de proximité permet une meilleure vision du déchet pour les populations.

M. PIRIOU rappelle le travail fin d'inventaire mené sur les décharges brutes. L'intérêt de ce type de rencontre est aussi de sensibiliser les relais locaux, notamment associatifs, afin qu'ils puissent aussi faire pression sur les communes concernées.

Mlle FORTI indique, concernant la recyclerie envisagée dans le secteur d'Etampes, que le SIREDOM a lancé un appel d'offres pour une étude de faisabilité d'une durée de 6 mois. Elle ne pourra déboucher sur des travaux avant 7 à 8 mois. Les principales recycleries se situent dans le nord de la France, il n'y a que 2 exemples en Ile-de-France.

Mlle CORDINA répond sur l'éco-conception que le lobby sur la réduction des déchets est engagé par des instances supra départementales.

M. JAILLET rappelle que le Conseil général a pris 3 motions contre le projet de CET de Saint Escobille. M HUCHON a également indiqué qu'il était contre. L'ensemble des élus du secteur est opposé. Il y a une réelle vulnérabilité de la zone. L'association de défense de la zone a fait réaliser une étude par des géologues. Il indique que le Préfet a décalé en raison des élections l'enquête publique. Il traite ce dossier au mépris des populations et des élus du secteur qui sont contre et sous la pression d'un industriel. Celui-ci ne prend aucune précaution vis-à-vis de la nappe de Beauce qui a montré sa vulnérabilité avec la pollution de Sermaise. Il souhaite qu'une confrontation des expertises soit engagée.

M.MITTELETTE souhaite avoir un retour des expériences essonniennes sur la redevance incitative et la pesée embarquée.

Mlle CORDINA rappelle que le Département au travers de son axe 2 souhaite aider les études et l'acquisition de matériels pour réaliser de la pesée embarquée ou l'instauration de redevances incitatives. La Communauté d'agglomération Seine Essonne s'est engagée dans l'identification des bacs à la levée ou la pesée embarquée.

M. MASLIN cite dans le domaine du tri l'exemple de l'Alsace où la collecte des déchets triés donne droit à une diminution des impôts locaux. Un gain de 50 € par tonne a été enregistré. Il est nécessaire d'engager des démarches de communication pour convaincre les usagers.

M. L'ESTIME, (Association Le Jardin Potager, Corbeil) se félicite que les chiffres de production de déchets en Essonne soient inférieurs aux chiffres nationaux. Il y a un effort important à faire dans la réduction des déchets. Il souhaite savoir quelle est la politique départementale sur la non production des déchets par les industries.

Mme LEFFRAY signale la tenue prochainement d'une réunion avec la CCIE pour engager une réflexion avec la grande distribution et les petits commerces sur cette thématique.

M. BRIALLART indique concernant le Département, que la Chambre de métiers et l'Union professionnelle régionale ont mis en place une campagne d'information « produire mieux pour jeter moins ». La mise en place de filières en lien avec la réglementation D3E ou sur les lampes permet de créer de la richesse. Les 4 organismes en charge de ces filières ne comprennent pas pourquoi les collectivités ne cherchent pas à créer des partenariats à ce sujet. Il rappelle concernant l'artisanat et le commerce que les Chambres de métiers ont mis en place à l'échelle nationale des réunions d'échanges par profession.

M.BONALDI intervient sur l'optimisation des transports de déchets. Il s'interroge sur les collectes de déchets verts qui sont organisées toute l'année occasionnant à certaines périodes du transport pour rien. Il présente l'exemple de la Communauté de communes du Val d'Essonne qui organisera dorénavant la collecte des encombrants sur appel téléphonique. Cela permettra d'orienter les gens vers les filières D3E pour l'électroménager et vers les déchèteries pour une partie des déchets.

M. PIRIOU conclut la réunion en rappelant que cette politique sera présentée au mois de mai à l'Assemblée départementale. Il signale que le Conseil général a souhaité relancer le débat en Essonne sur le développement durable. 5 forums sont organisés à travers le département en mars et avril. Il remercie les participants.

PARTICIPANTS

Etaients présents

M. Bruno PIRIOU, Vice Président du Conseil général, chargé de l'environnement et de la vie participative,
M. Jean-Michel FERRY, Conseil général 91, Directeur de l'environnement,
Mme Marie-Claude BONIN-RABELLE, Conseil général 91, Directeur adjoint de l'environnement,
Melle Aude DAVID, Conseil général 91 Direction de l'environnement,
Mme Carine NEUBAUER, Conseil général 91 Direction de l'environnement,
M. POITVIN Jean-François, Essonne Nature Environnement,
Mme DESAINT LEFER Diane, Association ADN les Molières,
M. Claude FAUQUET, Maire de Authon-la-Plaine,
M. PESSINA Jean, Maire de Plessis-Saint-Benoit,
M. BONALDI, société VEOLIA PROPLETE,
M. LACROIX, CLCV
M. LANAU, Association Défense à Villemoisson-sur-Orge,
M. BALDY, Mairie de Fontenay,
M. MONTAIGUT, Mairie de Quincy-Sous-Sénart,
M. BRAT Gérard, Maire adjoint, Montgeron,
M. VERCAMBRE, Mairie de Vert-le-Grand,
M. JENTBAT, Maire adjoint à Boutigny-sur-Essonne,
M. BRAS Michel, membre de l'observatoire participatif de l'environnement,
Mme TESSIER Gisèle, Membre de l'observatoire participatif de l'environnement,
M. CARSAC Claude, QUCCPL,
Mme LAVAUD Nathalie, SOS Bruit Environnement,
Mme MONROUX Julie, Chambre d'Agriculture d'Ile-de-France,
M. LUTHRINGER, SEMARDEL,
Mme CARRAI, Membre de l'observatoire participatif de l'environnement,
M. COURRIER Gilbert, ASCVCJ,
M. LEGAY Stéphane, VEOLIA OTUS,
M. DINNER Roland, Mairie de Juvisy-sur-Orge,
Mme GASTEAU Lyse, SIREDOM,
Mme FORTI Marianne, SIREDOM,
M. MOUSTRAIRE Bernard, Des Vêtements pour des emplois,
M. MITTELETTE Jacques, Membre de l'observatoire participatif de l'environnement,
M. DELAPORTE Jacques, Mairie de Breux-Jouy,
M. Robert KOCH, CG 91, Direction du Patrimoine,
M. JAILLET Claude, commune de Lardy,
Mme JEAN Jackie, association A.P.E. 91,
Mme RABOURDIN Laure, association ASSMS,
M. M'BOUDOU Marcus, ATCV Ris-Orangis,
M. DOUILLARD, association Qualité de vie,
M. DEPARDIEU Roland, F.A.V.O./A.D.E.G
M. LESMIRE Jean-Yves, Le Jardin Potager,
M. MASSELIN Pierre, Membre de l'observatoire participatif de l'environnement,
M. CAYSSIALS, Essonne Nature Environnement,
M. BRIALLART Patrick, UPA.R.IMF

Etaients excusés :

M. Michel BERSON, Président du Conseil général 91,
M. Jérôme d'ASSIGNY d'Eco Emballage
M. ENGLANDER, Conseil général 91, Président de la 1^{ère} commission,
Mme CAMPANA, Mairie de Videlles,
Mme Claire Lise CAMPION, Conseil général 91, Présidente déléguée à l'enfance, à la famille et aux droits de la femme,
M. Thierry MANDON, Vice Président du Conseil général 91,

M. Jean-Louis BAUDRON, Président du SICTOM,
M.MISTOU, chef de service QSE de la CCI,